Novembre 2021

LE RASSEMBLEUR

STTCISSS-CSN MONTÉRÉGIE-CENTRE

Le journal du syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS Montérégie- Centre CSN catégories 2 et 3

Bonjour chers membres,

Julien Houle, président des travailleuses et travailleurs du CISSS-MONTÉRÉGIE-CENTRE CSN.

En travaillant étroitement avec la FSSS-CSN, le STTCISSS-CSN de la Montérégie-Centre a fait plusieurs interventions dans le dossier de l'équité salariale pour les PRDM. Alors qu'une porte semble ouverte pour régler leur équité, le seul non-réglé dans la catégorie 2, le comité créé poursuivra leurs travaux au cours des prochaines semaines.

Pour nos membres de la catégorie 3, la FSSS-CSN poursuivent toujours leurs négociations et une rencontre est envisagée sous peu, nous vous tiendrons au courant des développements.

Nous sommes également fiers de vous annoncer que la convention collective est finalement signée. Elle entrera en vigueur le 7 novembre 2021. De plus, nous attendons des informations complémentaires concernant les détails de l'échéancier pour les montants qui vous seront dû.

De plus, la tournée d'assemblées générales les 12 et 13 octobre dernier nous a permis de combler 16 des 19 postes de délégué(e)s. Nous tenons à vous remercier de votre participation.

Merci, Solidarité!

Information et Mobilisation

Élections du conseil syndical et trésorerie dans l'exécutif

Lors des assemblées générales du 12 et 13 octobre nous avons tenus les élections du conseil syndical ainsi que le poste de trésorerie dans l'exécutif. Pour le poste à l'exécutif, suites aux 4 assemblées, Jean-Yves Couture a été élu comme nouveau trésorier. Pour ce qui est du conseil syndical, plusieurs personnes ont été élues par acclamation à la fin des assemblées générales. Nous avons eu une élection pour 6 postes en élections qui s'est tenue du 26 au 27 octobre. À la suite de ces élections, nous avons toujours 3 places à combler qui sont pour les sites INLB, le secteur Montérégie-Est et le CHSLD Val-Joli. Vous trouverez à la 2^{e} pages du journal tous les nouveaux délégué(e)s de sites élu(e)s.

Objets de valorisation et boites à lunch

Comme à chaque année, nous offrons un objet de valorisation pour tous les titres d'emploi des catégories 2 et 3. Exceptionnellement cette année, il sera remis un peu plus tard puisqu'il sera accompagné de la boite à lunch que vous avez adopté aux termes des 4 assemblées générales qui ont eu lieu les 12 et 13 octobre derniers. Une tournée d'établissement pour la distribution devrait avoir lieu aux alentours de février 2022. Vous serez avisés par nos réseaux de communications habituels lorsque cette tournée sera officiellement établie.

2021 2024

STTCISSS-CSN

Montérégie Centre

Conseil Syndical

HCLM
Gianni Galluci Cat.2
Sylvia Langlois Cat.2
Dominique Angebaud Cat.2
Caroline Bergeron Cat.2

Mélanie Bouchard Cat.3
Éric Béland Cat.3
Yvonne Mankou Cat.3

CLSC Champlain
Sylvie Gilbert

CLSC St-Hubert
Julie Raymond

CHSLD Champlain
Maryse Lajoie

Centre St-Lambert
Veronica Pantoja Quiroz

CHSLD Henriette-Céré
Amélie Lavoie-Roberge

Beauregard
Mathieu Pelosse

INLB
À Combler

HHR
Carole Lacoste Cat.2
Martin Auger Cat.2
Jean-Christian Dupont Cat.2

Louise Vincent Cat.3
Isabelle Rolain Cat.3

CLSC Richelieu
Brigitte Landry

CLSC VDF
Nancy Dupuis

CHSLD St-Joseph
Vanessa Rodriguez

CHSLD Champagnat
Claudine Boulerice

CHSLD CGL
Julie Quintal

CHSLD Ste-Croix
Caroline Roussel

CHSLD Val Joli
À Combler

CHSLD CGP
Vanessa Lefebvre

Secteur EST
À Combler

Secteur OUEST
Diane Methot

Santé et sécurité au travail

Modifications des règles de L'INSPQ concernant les travailleuses enceintes qui sont ADÉQUATEMENT PROTÉGÉES

En lien avec l'augmentation de la couverture vaccinale et l'évolution des données sur la vaccination. L'INSPQ a revu ses recommandations.

La travailleuse protégée adéquatement peut être présente au travail et avoir des contacts de moins de 2 mètres avec des collègues ou de la clientèle EN RESPECTANT CERTAINES CONDITIONS :

· Ne pas être en présence dans un même lieu, de cas confirmés ou suspectés

· Éviter les contacts avec des personnes symptomatiques, sauf si leur test est négatif

· Éviter de réaliser, manipuler ou analyser des tests de dépistage de la COVID-19

· Éviter la gestion des dépouilles qui étaient des cas confirmés ou suspectés de COVID-19

· Éviter les contacts prévisibles à moins de deux mètres avec des clientèles pour lesquelles la couverture vaccinale est estimée très faible ou nulle, sauf si une barrière physique de qualité est installée. Les clientèles principalement visées ici, sont :

o Les enfants de moins de 12 ans, à l'exception des nouveau-nés de mères COVID-négatives

o Les clientèles de centres de vaccination

o Toute autre clientèle particulière dont on sait, ou on doute fortement, que la couverture vaccinale est très faible.

· Éliminer les contacts prévisibles à moins de deux mètres avec toute personne qui ne porte pas de masque, sauf si une barrière physique est installée

· Éliminer toutes tâches dans les secteurs ou les établissements d'hébergement (centre hospitalier, milieu de vie, CHSLD, etc.) qui ont été déclarés en éclosion pour la COVID-19 par les autorités de santé publique qui en décrèteront aussi la fin

· Éviter les milieux communs qui peuvent être fréquentés par des personnes ayant été en contact avec des cas de COVID-19. Par exemple : la cafétéria, salle de repos, vestiaires

Info Négo S'UNIR. AGIR. GAGNER.

URGENCE D'AGIR — SERVICES PUBLICS À REBÂTIR

Les actions se poursuivent pour les PRDM

Dernièrement, des rencontres ont eu lieu avec la FSSS-CSN pour poursuivre le plan d'action pour les PRDM. Le 12 octobre, devant nos 2 hôpitaux, s'est tenue une manifestation en soutien aux PRDM contre l'attente du règlement de leur équité salariale. Des lettres signées ont été envoyées au directeur général du CISSS de la Montérégie-Centre, Mr. Richard Deschamps. Jeudi le 28 octobre, l'exécutif ainsi que quelques travailleuses du PRDM ce sont rendu au bureau du ministre Christian Dubé pour lui remettre une pétition remplie par tous les titres d'emploi des hôpitaux. De plus, notre président a tenu un discours devant le bureau du ministre. Vous pouvez la regarder sur nos réseaux sociaux. D'autres rencontres ainsi que d'autres actions seront à prévoir aux cours des prochaines semaines.

Signature de la convention collective

Entrée en vigueur de la convention collective du secteur public : Les syndicats réunis en conseil fédéral regroupé extraordinaire mandatent la FSSS-CSN de procéder à la signature de la convention collective.

Réunis le 22 octobre 2021 en instance, les syndicats ont pris connaissance des travaux sur les textes de la convention collective et la FSSS-CSN annonce qu'elle signera la convention collective dans les prochains jours.

La convention collective de la FSSS-CSN entrera en vigueur le 7 novembre 2021 et elle inclura des dates rétroactives sur plusieurs dispositions de la convention collective à incidence monétaire.

La rédaction de la convention collective s'avère un exercice extrêmement difficile dans un contexte où la négociation s'est tenue à plusieurs tables et à la suite d'une négociation durant laquelle nous avons obtenu de nombreux gains pour toutes les catégories de personnel. Néanmoins, après de longs échanges, nous sommes parvenus aujourd'hui à régler les textes de la convention collective à notre satisfaction.

Nous vous tiendrons informés rapidement sur les dates à garder en tête pour les différents versements prévus à la convention collective qui vont suivre sous peu et nous vous transmettrons une copie de la convention collective signée le plus rapidement possible.

Nous joindre

HCLM: 450-466-5000 poste 2679
HHR: 450-359-5000 poste 5048
Sttcisssmccsn
Courriel: csn.cisssmc16@ssssgouv.qc.ca
Site internet: https://sttcisssmccsn.syndicatcsn.org/

STTCISSS-CSN
Montérégie Centre